

Date de convocation : 23 octobre 2024
Date d'affichage : 23 octobre 2024

Nombre de membres :
Afférents au Conseil Communautaire : 41
En exercice : 41
Qui ont pris part à la délibération : 23
Nombre de voix exprimé : 29

L'an deux mille vingt-quatre et le trente et un octobre,

À dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de cette Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la commune de Ansouis, sous la présidence de Monsieur Robert TCHOBDRENOVITCH, Président,

Présents :

Robert TCHOBDRENOVITCH, Catherine SERRA, Karine MOURET, Rose-Marie DUMONTIER, Jacques NATTA, Séverine MAUGAN-CURNIER, Alain GOUIRAND, Eve MAUREL, Jean-Louis ROBERT, Alain DE VILLEBONNE, Mylène GARCIN, Marc DUVAL, Samantha KHALIZOFF, Alain GUEYDON, François BONNET, Nathalie LEBOUC, Pierre AUBOIS, Jean-Luc BOREL, Romain BRETTE, Franck LAROCHE, Richard ROUZET, Jean-Paul GROUILLER, Josianne MAURIN.

Procurations :

Joëlle RICHAUD donne procuration à Franck LAROCHE, Josiane PANATTONI donne procuration à Jacques NATTA, Nicolas SALERNO donne procuration à Séverine MAUGAN-CURNIER, Jacques DECUIGNIERES donne procuration à Alain DE VILLEBONNE, Mariane DOMEIZEL donne procuration à Rose-Marie DUMONTIER, Bernadette VITALE donne procuration à Robert TCHOBDRENOVITCH

Absents et excusés :

Geneviève JEAN, Jean-Marc BRABANT, Géraud DE SABRAN PONTEVES, Philippe EGG, Emma LEON, Gregory RISBOURG, Emilie BASTIE, Valérie GRANGE, Marc JAUBERT, Anne-Marie DAUPHIN, Céline ALARCON, Serge ROBIN

Madame Mylène GARCIN est nommée secrétaire de séance

**Objet de la délibération n°2024-113
Rapport d'Orientation Budgétaire 2025**

Rapporteur : Robert TCHOBDRENOVITCH

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2312-1, L. 5211-36 ainsi que D.2312-3 ;

Vu les statuts de COTELUB ;

Vu le règlement intérieur du conseil communautaire adopté le 10 décembre 2020 ;
Vu le rapport d'orientations budgétaires ;

Considérant ce qui suit :

Le débat sur les orientations budgétaires, obligatoire pour la communauté de communes Sud Luberon, COTELUB, doit se tenir au sein du conseil communautaire dans les deux mois précédant l'examen du budget.

Il permet aux élus, sur la base du rapport d'orientation budgétaire joint, de débattre sur les tendances budgétaires générales de la collectivité.

Il ne donne pas lieu à un vote mais il doit être pris acte de ce débat par délibération.

Le conseil communautaire ouï cet exposé et **prend acte** du rapport d'orientation budgétaire et du débat sur ce dernier.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits

La délibération est adoptée.

Mylène GARCIN
Secrétaire de séance



Robert TCHOBDRENOVITCH
Président

